

### Le nouveau groupe scolaire



Sommaire

Échos du  
conseil  
municipal

Éditorial

Zoom sur...

Infos  
municipales

Vie  
associative

Denière minute

Suivez toute l'actualité de la commune sur  
[www.bourg-saint-bernard.fr](http://www.bourg-saint-bernard.fr)

## Séance ordinaire du 13 juin 2017



### Le Conseil a validé :

- par 12 voix pour et une abstention, le marché de maîtrise d'oeuvre pour le groupe scolaire, à OeCO-Architectes ;
- à l'unanimité, le choix des entreprises retenues pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

### Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'aérodrome. Le projet ne sera finalement pas retenu ;
- de l'ouverture des plis, par la CAO, du marché de mise aux normes d'accessibilité ;
- des nouvelles dispositions pour la rentrée scolaire 2017 : maintien de la semaine des 4,5 jours, création d'une nouvelle classe à Vallesvilles, suppression d'une maternelle à Bourg ;
- de la dissolution du syndicat de la Haute Vallée du Girou ;
- de la réunion avec le CAUE sur l'aménagement du projet urbain.

## Séance ordinaire du 17 juillet 2017



### Le Conseil a validé :

- par 13 voix pour et une abstention, la modification du PLU ;
- à l'unanimité, de ne pas accepter la proposition du Conseil départemental, de diagnostic énergétique ;
- à l'unanimité, les nouveaux tarifs de la participation parentale aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire ;
- à l'unanimité, un avenant au contrat avec LEC, pour l'ALAE ;
- à l'unanimité, l'ouverture de postes d'adjoint technique, en raison du départ de personnels ;
- à l'unanimité, de ne pas adhérer au nouveau service du Conseil départemental, pour le transport des personnes âgées ;

### Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- de l'avancement du projet du groupe scolaire ;
- des premiers résultats d'une étude sur la circulation et la sécurité routière sur la commune ;
- d'un fond de péréquation créé par l'Etat, qui

bénéficiera à la commune à hauteur de 20 000 €, environ ;

- de la cession à la commune, d'une parcelle par un particulier.

## Séance ordinaire du 11 septembre 2017



### Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, l'achat de mobilier et d'équipements scolaires ;
- à l'unanimité, une décision modificatrice au budget communal 2017 ;
- à l'unanimité, la signature d'une convention avec le SDEHG, pour la fourniture d'électricité.

### Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- sur le point des chantiers en cours ;
- sur la bilan de la rentrée scolaire ;
- sur une présentation faite par le CAUE, sur l'aménagement de l'ancien terrain de football. Un groupe de travail a été créé ;
- de la date du "Pot des nouveaux arrivants", prévue le 29 septembre à 18h30 ;
- d'une entrevue prévue avec le Président de la communauté de communes, au sujet des voiries à créer.

Les comptes rendus complets des réunions du conseil sont disponibles sur le site de la commune :  
[www.bourg-saint-bernard.fr](http://www.bourg-saint-bernard.fr)

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je suis heureuse de souhaiter aux petits écoliers et écolières, une excellente rentrée des classes, ainsi qu'aux professeures et au personnel. Il me paraît important de faire un petit rappel historique : il y a plus de vingt ans que Bourg Saint Bernard, Vallesvilles, Gauré, et Saussens fonctionnaient en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), avec une école dans chacune des trois premières communes.



Ce regroupement avait évité la fermeture de certaines écoles et permis aux parents, enseignants et élus, de créer des liens et de partager de bons moments de convivialité. Depuis cette rentrée, Gauré a quitté le RPI, pour fusionner avec Lavalette.

Certains d'entre nous ont eu le plaisir de rencontrer toutes les associations qui agissent sur notre commune, lors du Forum, le 2 septembre dernier. Encore une fois, j'en remercie leur président et membres du bureau, pour leur disponibilité et leur dévouement. Certaines associations seront encore pénalisées par les travaux de la salle Robert de Laplagolle, à la suite du sinistre de juillet 2016 qui devraient débiter d'ici peu.

La sécurité de nos bâtiments préoccupe mon équipe municipale, ainsi que moi-même. Nous avons pu constater encore, des dégradations dans cette salle, durant les vacances dernières. Nous réfléchissons et étudions un système de sécurité pour la surveillance et l'accès à cette salle avec, peut être, un impact sur le budget.

Soyez sûrs, chers concitoyens et chères concitoyennes, que mon équipe et moi-même, mettons tout en œuvre pour qu'à Bourg Saint Bernard, il fasse bon vivre.

Bonne rentrée à tous.

*Andrée Oriol*



La mairie

Tel : 05 62 18 86 50

Fax : 05 62 18 86 51

[mairie.stbernard@wanadoo.fr](mailto:mairie.stbernard@wanadoo.fr)



Ouverture au public

- LUNDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MARDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MERCREDI Fermé au public
- JEUDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- VENDREDI de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Directeur de la publication  
R. FERRANDO (1er Adjoint)

Comité de rédaction  
E. CESSÉS - Ch. LAHOZ - S. LE JOLY - D. PARKER  
G. PINEL - M.C. PINEL - J.P. RIBAUT - P. ZENATTI

Crédits  
[fr.vector.me](http://fr.vector.me), [freepik.com](http://freepik.com)

Tiré à 400 exemplaires imprimés par nos soins

## POINT DES CHANTIERS EN COURS

### SALLE POLYVALENTE

D'importantes mesures de décontamination, traitement des matériaux amiantés, élimination des déchets et analyses diverses, ont été nécessaires, avant d'être en mesure d'effectuer un diagnostic complet de l'ouvrage sinistré et d'entreprendre quelques travaux que ce soit.

Assistée par le cabinet d'architectes Brail et le cabinet Luc Expert (expert en assurances), la commune a pu lancer les appels d'offres pour la remise en œuvre du bâtiment et les notifier aux entreprises, le 17 juillet dernier :

- Bourdarios, pour le gros-œuvre, charpente et couverture, plâtrerie et électricité ;
- ST Groupe pour le revêtement de sol ;
- SARL Lacombe, pour la peinture et nettoyage ;
- Urbasport, pour les équipements sportifs ;
- Sud Technologie, pour le CVC-PS.

Les travaux de réhabilitation ont commencé début septembre, pour une livraison finale prévue au premier trimestre 2018. Ils portent essentiellement sur :

- la reprise des parties de charpentes métalliques et de couverture endommagées ;
- le changement de la totalité des bardages extérieurs ;
- la mise en place d'un nouveau faux-plafond ;
- le remplacement des paniers de basket ;
- la réfection totale des sanitaires ;
- le remplacement du revêtement du sol de la grande halle (660 m<sup>2</sup>) ;
- la mise en peinture des murs intérieurs de la grande halle ;
- la réfection complète du poste électricité et ventilation.

Le montant total du chantier s'élève à 621 466 € TTC, incluant les frais d'études. Bien entendu, les assurances prendront en compte une très large part des frais, mais la commune aura, tout de même, à en supporter la charge non négligeable, d'environ 30 000 €.

### PROJET GROUPE SCOLAIRE

Le marché de maîtrise d'œuvres pour la rénovation du groupe scolaire a été notifié au cabinet OeCO-Architectes et l'acte d'engagement signé le 10 juillet 2017. Le montant des travaux est fixé à 2 720 000 €, dont 306 000 € de frais d'études.

Sur la base de l'esquisse rendue lors du concours (visible dans la salle du conseil municipal) et du diagnostic effectué dans le courant de l'été, le cabinet va réaliser l'Avant Projet Sommaire (APS), qui représente l'architecture globale du projet. Il doit être rendu et validé au début du mois d'octobre.



Selon le planning estimatif du chantier élaboré par le maître d'œuvre, cette phase sera suivie de la préparation et de la rédaction du permis de construire, prévu pour la fin de l'année, et son instruction qui devrait s'étendre jusqu'au mois de mai 2018.

En parallèle, la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sera conduite au printemps, pour aboutir à un démarrage du chantier, prévu pour l'été 2018. Les travaux devraient s'étaler sur 18 mois, environ. Un phasage précis des interventions doit permettre de poursuivre l'activité scolaire, tout en limitant au maximum, les perturbations dans son fonctionnement.



## RENTREE SCOLAIRE

Tous les enfants des villages de Bourg-St-Bernard, Vallesvilles et Saussens ont repris le chemin de l'école le lundi 4 Septembre 2017.

Pour cette rentrée scolaire, la semaine de quatre jours et demie est maintenue et le retour éventuel à la semaine de quatre jours sera débattu en conseil d'école.

Nous vous tiendrons informés au plus vite des décisions prises.  
Pour l'année 2017/2018, les effectifs sont les suivants :

EFFECTIFS	ENSEIGNANTS
PS/MS : 25 élèves	Mmes Aurélie JACQUEMENT et Céline ARBUS
MS/GS : 26 élèves	Mme Marie-Pierre WATIER
CP : 14 élèves	Mme Claire BEAUHAIRE
CE1 : 18 élèves	Mme Aurore BELLO
CE2 : 28 élèves	Mme Claudine PITOT
CM1 : 24 élèves	Mmes Emilie TUMIOTTO et Cécile SOUILHAC
CM1/CM2 : 26 élèves	Mme Erika DELCRUZEL

Les enfants de la petite section au CE2 sont scolarisés à Bourg-St-Bernard, les enfants de CM1 et les CM2 à Vallesvilles car une deuxième classe a été ouverte à l'école de Vallesvilles.

Nous accueillons cette année, à l'école de Bourg-Saint-Bernard, deux nouvelles enseignantes, Mme Claudine PITOT dans la classe de CE2 et Mme Aurélie JACQUEMENT qui remplace Mme Arbus (en décharge administrative) le lundi et nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

La directrice de l'école primaire  
Mme Céline ARBUS

## GARDERIE DES ECOLES

Depuis la rentrée scolaire 2017, la garderie du matin sera assurée par un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole), dont la gestion est confiée à Loisirs-Education-Citoyenneté (LEC). Les horaires d'ouverture restent inchangés, de 7h30 à 8h50.



Les nouveaux tarifs sont calculés sur la base du quotient familial et du nombre d'enfants inscrits par famille. Pour plus de précisions, contactez le secrétariat de la mairie.

Pour les inscriptions, un dossier unique (accueil du matin, du soir, mercredis après midi et vacances) est à retirer au secrétariat de la mairie. Pour tout renseignement complémentaire contactez :

[www.clshbourgsaintbernard@loisireduc.org](mailto:www.clshbourgsaintbernard@loisireduc.org)



**Depuis le 1er septembre, la ligne de bus 951 est supprimée.**

La Région Occitanie, compétente pour l'organisation des services de transports routiers interurbains, a décidé qu'à titre expérimental, la liaison par autocars entre Castres et Toulouse est désormais, assurée par un prolongement de la ligne 760, de Verfeil jusqu'à Toulouse, à compter du 1er septembre 2017.

L'autocar est direct entre Toulouse et Verfeil, via l'A 680 et l'A 68, ainsi qu'entre Verfeil et Maurens-Scopont. Les communes intermédiaires continuent à être desservies par les lignes 76 et 81 du Réseau Arc-en-Ciel. Le coût du trajet, quel qu'il soit sur l'ensemble de la ligne, est fixé à 2 €.

## SECHERESSE

L'arrêté du 25 juillet 2017 reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols entre le 1er janvier et le 31 mars 2016 sur la commune de Bourg Saint Bernard.



Il peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances.

Le texte intégral de l'arrêté peut être consulté au secrétariat de la mairie.

## ETAT CIVIL



Le Pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour valider ce contrat, les conjoints doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention qu'ils devront ensuite faire enregistrer. Chaque année plus de 170 000 Pacs sont ainsi conclus.

A compter du 1er novembre 2017, la compétence pour célébrer les Pacs sera transférée des greffiers des tribunaux d'instance aux officiers d'État civil des mairies. L'officier d'État civil pourra procéder également, à sa modification ou à sa dissolution.

En attendant la mise en place de ce changement, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant toujours au tribunal d'instance compétent (lieu de leur résidence commune) ou à un notaire.

## GOUTER DES AINES

Le goûter des aînés aura lieu le samedi 16 décembre, à 15h30, a priori, à la cantine scolaire, comme l'an passé.

## MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique. Il provient, essentiellement, du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou à l'éthanol.

Comment éviter les intoxications ?

- Avant l'hiver, faites contrôler vos installations (chaudières chauffe-eau, inserts, poêles) par un professionnel ;
- Veillez à une bonne ventilation du logement, tout particulièrement en période de chauffage et utilisez de manière appropriée, les appareils à combustion ;
- Assurez vous de la bonne installation et du bon fonctionnement des appareils nouveaux.
- Ne placez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

- Aérez immédiatement et arrêtez, si possible, les appareils à combustion ;
- Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments ;
- Appelez les secours à l'un de ces numéros d'urgence :

112, numéro unique d'urgence européen 18, sapeurs pompiers 15 SAMU

Ne réintégrez les lieux qu'après avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

### Modification des panneaux d'affichage des permis de construire

Les permis de construire, d'aménager, de démolir ou la déclaration préalable doivent être affichés à l'extérieur du terrain sur lesquels sont réalisés les travaux, de manière visible conformément à l'article R 424-15 du code de l'urbanisme.

Cet affichage est assuré par les soins du bénéficiaire du permis sur un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 centimètres comme le précise l'article A 424-15 du code de l'urbanisme.



Les mentions devant figurer sur ce panneau ont été modifiées par l'arrêté du 30 mars 2017, qui prend en compte les dispositions de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (CAP) et les mesures de simplifications législatives du droit de l'urbanisme.

**Les panneaux d'affichage devront désormais indiquer :**

- le nom, la raison sociale, ou la dénomination sociale du bénéficiaire,
- le nom de l'architecte auteur du projet architectural (nouvelle mention),
- la date de délivrance, le numéro et la date d'affichage en mairie du permis (nouvelle mention),
- la nature du projet et la superficie du terrain ainsi que l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté.

Ces nouvelles dispositions sont rentrées en vigueur le 1er juillet 2017.

La date d'affichage sur le terrain est le point de départ à partir duquel court le délai de deux mois pour contester l'autorisation d'urbanisme.

A défaut d'affichage ou s'il est incomplet les tiers peuvent contester l'autorisation sans limitation dans le temps.

## CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

### Dématérialisation des demandes de changement de titulaire

Depuis le 7 août 2017, il est possible d'effectuer en ligne (ordinateur, tablette ou smartphone), les demandes de changement de titulaire, suite à l'acquisition d'un véhicule, sur le site :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>



### Pot des nouveaux arrivants

Les nouveaux Bourguignons de l'année ont été accueillis par la municipalité le vendredi 29 septembre autour d'un traditionnel verre de l'amitié. Nous remercions toutes les personnes présentes ce jour là.

## Cambriolages

Quelques cambriolages ont été récemment commis sur le territoire de la commune. La plupart ont été perpétrés en plein jour, alors que les habitants étaient absents.

Soyez vigilants

- vérifiez que portes et fenêtres sont bien verrouillées, avant de vous absenter ;
- ne gardez pas d'importantes sommes d'argent, de bijoux ni d'objet de grande valeur ;
- n'indiquez à personne où se trouve votre argent ;
- n'inscrivez pas le code secret de votre carte bancaire et évitez un code trop évident.

Et si vous remarquez des individus ou des véhicules inconnus au comportement suspect, n'hésitez pas à contacter la mairie au 05 62 18 86 50 ou la gendarmerie au 17.



## Se tenir au courant...

Le nouveau site internet de la commune est en ligne. N'hésitez pas à aller le visiter et à nous faire remonter vos remarques.

<http://www.bourg-saint-bernard.fr>

Vous pouvez également nous abonner aux pages Facebook du Pré de la Fadaise et du Foyer rural.

<https://www.facebook.com/predelafadaise/>

<https://www.facebook.com/foyerrural.bourgsaintbernard/>



## Rénovation du Christ en Croix du hameau de Roques



Après sa récente rénovation, le Christ en Croix du hameau de Roques était au centre d'une cérémonie de bénédiction, samedi 2 septembre.

A l'issue de la messe célébrée en l'église St Pierre de Roques, le père Sébastien Vauvillier a procédé à la bénédiction officielle de la Croix de mission qui vient d'être rénovée.

Cette belle réalisation, à l'initiative de laquelle on trouve l'Association de sauvegarde de l'église de Roques, a été permise grâce au talent et à la générosité de deux bénévoles : Alain Di Scala et Francis Pous. Ces deux résidents du hameau ont été chaleureusement applaudis par l'assistance, lors de cette bénédiction qui s'est déroulée en présence d'Andrée Oriol, maire de Bourg Saint Bernard.

La cérémonie a été suivie d'un apéritif et du traditionnel méchoui, servi chaque premier samedi de septembre.

L'association, qui a pour projet la rénovation de l'église, précise qu'elle accueillera avec joie, toute personne désireuse de concourir à cette réalisation. Pour plus d'information sur l'association, vous pouvez contacter son président :



Jacques de Laplagnolle  
Tél : 06 82 67 02 54  
Courriel : jacqueslapla@gmail.com

---

## Méchoui de Roques

Notre traditionnel méchoui 2017 a eu lieu le samedi 2 septembre à la salle de Roques. Malgré une météo incertaine, le repas s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur autour de quatre délicieux agneaux.

L'après-midi, les amateurs de pétanque se sont bien amusés. Le concours a fait d'heureux gagnants et comme il n'y a jamais de perdants, tous sont repartis avec un petit trophée.

Ce méchoui 2017, nous l'avons dédié à la mémoire de notre ami Christian ROUDET, qui nous a quittés en mars dernier. Il a laissé un grand vide et nous lui rendons hommage pour tout son investissement dans notre association et sa gentillesse. Nous avons une pensée particulière pour ses parents, ses enfants et son épouse.

Le comité des fêtes du hameau de Roques

## Visite de l'atelier de Monique

J'ai eu l'occasion il y a quelques mois d'aller visiter l'atelier de Monique Deyres, une artiste plasticienne, ancienne professeure d'arts plastiques vivant entre Bourg Saint Bernard et Grenoble, et ayant déjà exposé dans de nombreux pays.

Je dois avouer que lorsqu'on m'a proposé d'assister à la visite de l'atelier d'une artiste réalisant de l'art contemporain, je me suis tout de suite imaginé des chaises pendues au plafond, un bidet renversé, où quelque chose du même goût. Quand j'ai appris qu'en plus, l'exposition se trouvait à Bourg... Bon, je me suis dit que sortir de chez moi une dizaine de minutes ne me ferait pas de mal. Hé bien, j'y suis restée plus d'une heure et je ne me suis pas ennuyée une seule seconde. Le travail que Monique a réalisé durant trente années, très centré sur la mémoire et toujours avec des éléments naturels, est incroyable. Nous sommes loin des artistes farfelus que nous rencontrons trop souvent, dont les œuvres n'ont aucun sens pour nous. Non, ce que cette artiste a fait est pour moi magnifique.



Comme elle le dit elle-même, lorsqu'elle organise une exposition "ce n'est pas simplement pour accrocher des tableaux aux murs ou poser une sculpture dans un coin, mais réellement habiter un espace". Elle n'est pas là pour "faire de la déco" mais inviter les gens à regarder et habiter son espace. C'est un véritable travail de sensibilisation, par rapport à la réutilisation infinie des éléments, qu'elle opère depuis toutes ces années.



Discuter avec elle est par ailleurs un vrai plaisir : elle nous fait voyager, nous contant les récits de ses aventures à travers les pays, et nous invite à nous-mêmes partir à la découverte du monde. On pourrait même imaginer qu'après avoir autant voyagé, elle pourrait trouver Bourg-Saint-Bernard un peu "étriqué", et pourtant, elle voit dans sa terre natale un "domaine extraordinaire", et est ravie de faire profiter les habitants de son parc rempli de couleurs et de végétation, ainsi que de ses nombreuses idées pour le village.

Pour finir, je dirais que le plus beau, c'est que ce qu'elle dit en faisant référence à l'art est utile à tous, ou du moins à celui qui sait ouvrir son esprit, comme lorsqu'elle rappelle à ses étudiants découragés que l'échec n'existe pas, mais que tout ce que l'on fait, même ce qui nous semble moche ou stupide, sert à nous faire avancer.

Je vous invite donc les samedi 14, dimanche 15 et lundi 16 octobre à venir découvrir l'incroyable travail de cette artiste, de 14h à 18h, au 5 chemin de Roques 31570 Bourg Saint Bernard (l'entrée est gratuite). Retrouvez également tout son travail sur son site internet : <http://www.monique-deyres.fr/>, où se trouve aussi pour plus de détails une vidéo de 30 minutes réalisée dans le cadre de l'exposition "Origine".

Lisa Garrido, lycéenne et rédactrice bénévole

## Association Rencontre

Une visite du Bourg Saint Bernard, le **dimanche 22 octobre 2017**. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Marie-Claire Pinel, 2, chemin des Bodes ou au tél 05 61 83 63 75.

Rendez-vous à 15 heures devant le Monument aux Morts

## Bibliothèque

La bibliothèque de l'association Rencontre est ouverte à tous, gratuitement. Elle est située au hameau de Roques, dans l'ancienne école (à coté de l'église).

L'ouverture se fait à la demande sur rendez-vous au 05 61 83 63 75.

## DVD "Petite balade dans le Bourg Saint Bernard"

Le DVD "Petite balade dans le Bourg Saint Bernard" a été réédité.

Il est disponible au secrétariat de la mairie ou chez Marie-Claire Pinel, 2 chemin des Bodes



## Foyer rural

L'équipe du Foyer Rural est de nouveau repartie sur les chapeaux de roue ! Nous vous proposons cette saison, des nouvelles activités : la sophrologie et des présentations sur différents thèmes en informatique (sécurité sur internet, l'intérieur d'un ordinateur, nettoyer son PC ou sa tablette). Les autres activités (la danse, la zumba, les loisirs créatifs, le Qi Gong et le stretching) continuent bien sûr.

Afin de continuer sur notre lancée, nous allons réitérer la chasse aux oeufs le lundi de Pâques, la foulée bourguignonne (footing/marche) au printemps et notre gala de danse fin juin/début juillet.

Nous vous proposons aussi une nouveauté : le 5 novembre aura lieu un **troc aux plantes**. Venez échanger plantes, graines, outil, livres et conseil autour du jardin, dans une ambiance conviviale et familiale ! Cette manifestation gratuite se déroulera sur la place d'Auta de 14H30 à 17 heures.

Enfin, nous relancerons, dès que la salle polyvalente sera disponible, les activités de badminton et de basket loisirs.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des informations complémentaires. Vous êtes également les bienvenus si vous désirez donner un coup de main pour organiser les manifestations (notamment la foulée bourguignonne).

L'équipe du FOYER RURAL

## Sentier pédagogique des éoliennes

Une idée de sortie avec les enfants mais aussi pour les plus grands... celle du sentier pédagogique inauguré fin septembre du parc éolien à Calmont.

Réparti sur les communes de Calmont, Aignes et Gibel, ce parc compte sept éoliennes. Un parcours à pied de quatre kilomètres vous invite à découvrir à travers différentes installations pédagogiques l'histoire des vents dans le Lauragais, le fonctionnement d'une éolienne voire de chasser les idées reçues sur les éoliennes !

L'Office de Tourisme Intercommunal des Terres du Lauragais finalise actuellement un livret pédagogique sur ce sentier.

Plus d'information au 05 62 57 09 68



## Agenda



### Octobre

- 14, 15, & 16 visite de l'atelier de Monique
- 22, visite du Bourg

### Novembre

- 5, troc aux plantes place d'Auta

### Décembre

- 16, goûter des aînés

Plus d'info sur l'agenda  
[www.lauragais-tourisme.fr](http://www.lauragais-tourisme.fr)

## Coffrets cadeaux de fin d'année

Découvrez un grand choix de paniers garnis de bons produits du terroir pour toutes vos occasions à la Boutique de produits régionaux de l'Office de Tourisme à Nailloux. 180 m<sup>2</sup> destinés aux produits gourmands et artisanaux emblématiques du Lauragais et de la Région Occitanie. Du cassoulet au délicieux foie gras du sud-ouest en passant par la fameuse violette de Toulouse... Pour les fêtes, offrez de savoureux coffrets gourmands pour explorer la richesse du patrimoine culinaire de notre région.

Boutique de l'Office de Tourisme à Nailloux Outlet Village

## Nouveau logo des Terres du Lauragais

Issue de la fusion des communautés de communes Cœur Lauragais, Coloursud et Cap Lauragais, la nouvelle intercommunalité Terres du Lauragais a son logo depuis peu.



## Mariage

M. IDIR Mehdi et Mme CHAUVEAU Alexandra  
le 23 septembre 2017

## CARNET

## Parrainage civil

Zoë DEJEAN LEJARDS le 27 mai 2017  
Erèn GALLERAS le 9 septembre 2017



## Décès

Mme GUERRIER Augustine le 12 juin 2017

## Naissances

Gabin COUSTET né le 10 juin 2017  
Joseph DAVOISE né le 16 juillet 2017

